



AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

I. Acheteur

AXENTIA

13-15 rue de l'Aubrac – 75012 PARIS

Email : marchespublics@axentia.fr

II. Objet du marché

Travaux de chauffage et de ventilation pour l'extension de l'EHPAD Geneviève LAROQUE à Morangis (91).

III. Procédure

Le marché est passé selon une procédure adaptée. La procédure est une procédure ouverte où toutes les entreprises peuvent remettre une offre.

IV. Lieux d'exécution des prestations

Département de l'Essonne.

V. Lieu d'obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation ne peut être que téléchargé sur le site internet <https://www.marches-securises.fr/entreprise/>

Aucun envoi sur support physique électronique ou sur papier ainsi que par mail ne sera fait.

L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'un retrait anonyme sur la plateforme de dématérialisation ne lui permettra pas d'être destinataire des éventuelles modifications apportées au DCE ou des réponses apportées aux questions posées dans le cadre de la procédure. En cas de retrait anonyme, il appartiendra aux candidats de récupérer par leurs propres moyens ces informations.

Aussi, il est recommandé au candidat de s'identifier et d'indiquer une adresse mail facilitant tous les échanges nécessaires dans le cadre de la présente procédure.

Si toutefois un candidat ne pouvait pas accéder à la plateforme de dématérialisation, il lui appartient de prendre contact avec la SA d'HLM AXENTIA à l'adresse marchespublics@axentia.fr

VI. Date et heure limite de remise des offres

23 avril 2024 à 12h00.

VII. Forme du marché

Le marché est unique et non fractionné.

VIII. Critères de choix

Conformément aux articles L 2152-7 et R 2 152-6 et 7 du code de la commande publique, l'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction des critères définis ci-dessous :

- Critère n° 1 : Valeur technique (100 points), pondération de 50% ;

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique du candidat et selon les sous-critères suivants :

- Note sur la réalisation des travaux en site occupé (50 points) ;
Organisation vis-à-vis des concessionnaires, mairie, exploitant, communication avec le personnel et ses occupants, limitation des nuisances sonores, poussières (30 points) ;
Moyens humains : le nombre de personnes affectées au projet, leurs qualifications et/ou niveaux d'expertises. (20 points) ;
- Fiches techniques des matériels et des matériaux (10 points) ;
- Gestion des imprévus en cours de chantier (10 points) ;
- Optimisation du délai d'exécution (présentation d'un planning avec détail de l'optimisation) (10 points) ;
- Démarche qualité, qualité des ouvrages, objectif livraison 0 réserve. (10 points) ;
- Démarche développement durable (gestion des déchets, filière d'approvisionnement des matériaux) (10 points).

Le mémoire technique doit être circonstancié et adapté à l'opération.

- Critère n° 2 : Prix (100 points), pondération de 50 % ;

Le critère prix est jugé à partir du prix forfaitaire du marché figurant à l'acte d'engagement.

L'offre la moins disante obtiendra la note maximum sur le critère prix. L'affectation des points de chacune des autres offres s'effectue par application de la formule suivante :

$(\text{Prix de l'offre la moins disante} / \text{prix de l'offre analysée}) \times 100$

Les candidats ont l'obligation de compléter les DPGF fournies dans le Dossier de Consultation des Entreprises. Les candidats qui ne respecteront pas cette obligation verront leur offre déclarée irrégulière.

IX. Renseignements complémentaires

Ils peuvent être obtenus auprès de l'acheteur public à l'adresse et aux coordonnées ci-dessus.

X. Date d'envoi à la publication

10 avril 2024.